

Réunion du 2 février 2017

RESTAURANT D'ENTREPRISE

Afin d'atténuer le bruit suite à l'affluence au restaurant, des cloisons phoniques sont envisagées, ce qui serait une bonne solution. Afin de redonner de l'espace aux collègues, nous demandons que soit remis à l'usage de tous les salariés, la partie qui a été privatisée pour la Direction, cette dernière ne l'utilisant jamais.

La réflexion globale de réaménagement du restaurant d'entreprise est en cours mais aucune décision ni planification n'ont été prises à ce jour.

Les élus CGT espèrent que cette réflexion ne s'éternisera pas dans le temps et aimeraient qu'une étude acoustique soit effectuée par un professionnel afin d'éviter que ce moment de convivialité ne soit pas gâché par le bruit

ÉCRÊTAGE CONGÉS PAYES 2016

Combien de collègues ayant un solde de congés supérieur aux 5 jours reportables ont eu leurs congés écrêtés ?

Combien de jours cela représente-il ?

269 collègues ont subis une perte de congés pour un nombre total de 728 jours. Pour la direction il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année dernière.

Nous nous sommes étonnés qu'aucune étude n'ait été effectuée concernant la typologie (siège/réseau/affectation) et (employé/cadre) afin d'explicitier cette perte de congés. Pour les élus CGT, il s'agit bien là d'un symptôme révélateur de la détérioration des conditions de travail dû au sous-effectif que nous subissons depuis plusieurs années à la CEIDF. Nous avons demandé à la Direction qu'une analyse soit faite et que des mesures correctrices soient engagées pour permettre aux collègues de poser la totalité de leurs congés.

CAS de Madame J.R.

Cette collègue de l'agence du personnel demeure à Franconville dans le 95, a un enfant en bas âge et on lui demande d'aller travailler à Charenton (94) 3 jours par semaine. Cela lui rallonge de 30 minutes son temps de transport, ce dernier passant à plus d'une heure, voir 1h30. Les élus CGT demandent que L. J-R reste à son affectation d'origine agence ARC DE SEINE les 2 jours d'ouverture et aille en renfort à l'agence de BPCE les 3 autres jours.

Pour la direction le temps de transport reste dans les limites acceptables, cette affectation est le résultat d'une rotation des effectifs.

La direction se base sur un temps de transport « théorique » qui est bien éloigné de la réalité compte tenu des aléas des transports en commun. Suite à notre intervention la direction va réexaminer ce cas.

TICKETS RESTAURANT DU PERSONNEL DES AGENCES A NATIXIS ET BPCE

Un accord était passé avec Natixis et BPCE pour que nos collègues puissent y déjeuner avec la prise en charge du droit d'entrée par ces deux établissements. Bien que cela ne coûte donc rien à la CEIDF, des tickets restaurant leur sont défalqués à chaque repas. L'accord a-t-il été résilié ? Si non, nous demandons que les tickets leur soient rendus et ceux de décembre aussi.

Pour la direction il s'agit d'un problème isolé et va réexaminer la demande après avoir recueilli d'autres éléments d'informations.

Nous espérons que la Direction prendra la bonne décision.

VESTIAIRES EN DS2C

Un mail a été envoyé à tous les salariés de la DS2C afin

Réunion du 2 février 2017

que les étiquettes portant les noms des collègues sur les vestiaires soient enlevés pour cause d'esthétisme. Les élus CGT s'étonnent de ce souci d'épuration et d'anonymat. Cette direction pense-t-elle que les collègues sont interchangeable et ne doivent surtout pas marquer leur « territoire » car ils sont transférables d'un endroit à une autre ? Dans ce cas, cela peut générer de l'anxiété suite au manque de stabilité et nous demandons que les collègues puissent à loisir personifier leur vestiaire.

Pour la Direction les travaux de la DS2C sont achevés, les vestiaires n'ayant plus à être déplacés, la numérotation suffit à leur identification.

Tant pis pour la personnalisation ... fini les jolis stickers rouges...

SIMPLIFICATION DES HORAIRES VARIABLES

Dans son communiqué du 23/01/2017, la DRH informe les salariés que le compteur crédit comme le compteur débit ne peuvent dépasser 10 heures. Combien de collègues se retrouvent-ils « en anomalie ». Quel délai leur est-il accordé pour régulariser leur situation.

Pour la Direction il n'y a pas de délais fixés pour la régularisation, celle-ci doit s'effectuer en concertation avec le salarié et sa hiérarchie. Les spécificités et les besoins de service sont à prendre en compte en concertation avec la DRH.

CAP CERGY

Nous demandons à la Direction de nous faire un point concernant la vente de ce site, Tout les salariés présents sur le site seront-ils maintenus sur Cergy ? Quel l'effectif actuel, quel est l'effectif cible ?

Rien n'est officiel concernant ce site de Cergy tou-

2/2

tefois des négociations sont en cours avec des acheteurs potentiels.

Nous resterons vigilants quant à l'avenir de ce site ...

PRESENTATION PART VARIABLE 2017

Beaucoup de collègues n'ont pas eu de réunion concernant la part variable et leurs objectifs pour 2017. Nous demandons à la Direction de rappeler aux hiérarchies leurs obligations relatives à ce système de part variable.

La Direction convient qu'il y a des retards sur les entretiens de parts variables notamment dû aux congés scolaires. Un rappel sera fait dans ce sens.

Nous sommes intervenus une nouvelle fois sur l'importance de connaître les objectifs à atteindre dès le début de l'année.



Brigitte
ROCHER



Olivier
MARTINEZ



Eric
BENOIT